



Séance du Conseil communal du mardi 14 mars 2023

Salle communale de Duillier

M. Olivier Chambaz, Président, ouvre la septième séance de la législature, 1^{ère} de l'année 2023, à 20h04, en saluant les membres du Conseil et de la Municipalité et quelques personnes dans le public. Les représentants de la presse ne sont malheureusement pas présents.

1. Présences

A l'appel nominal, 36 membres sont présents et 9 sont excusés. Il s'agit de Mmes N. Schrag, A. De Giorgi, C. Chagneau Vigneron et P. Maye ainsi que de MM. J. Ahlström, P. Berger, Y. Hauser, J. Marsens, J. Scheibling.

Par ailleurs, Mme S. Müller, Municipale est également excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est soumis au vote par M. le Président.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme B. Ronga aimerait signaler que les propos de la page 6 qui lui sont attribués, n'émanent pas d'elle. Suite à une demande du Président pour savoir qui est intervenu, mais sans succès, il est décidé de s'en référer à l'enregistrement de la séance et d'effectuer la correction nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, il est soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à la majorité avec 4 abstentions

4. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur :

Une démission du Conseil communal

M. P.-A. Jossieron annonce son départ de la commune. M. le Président fait lecture de sa lettre reçue le soir même et qui fait état d'un déménagement en dehors de la Commune après y avoir vécu de longues années avec beaucoup de plaisirs, notamment au sein du Conseil communal.

Les décès dans la commune

C'est avec plaisir qu'il annonce qu'il n'y a pas eu de décès depuis la dernière séance du mois de décembre 2022.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

La révision du Plan d'Affectation Communal (PACom)

"Un dossier qui touche aux étapes décisives. En effet, nous avons analysé les remarques de la commission d'urbanisme sur le nouveau règlement communal avec notre bureau d'urbanisme et le service technique intercommunal et avons pris en compte certains commentaires de cette commission à laquelle nous avons également répondu en détail.

Comme prévu et annoncé, lors de sa séance du 16 janvier 2023, la Municipalité a pris la décision de retenir comme stratégie le plan d'aménagement soutenu par le Conseil Communal et la Commission d'urbanisme, soit la vision Communale. Cette décision ainsi que les adaptations du règlement du PACom nous ont permis de préparer et finaliser l'étape de l'information publique en mode « Flyer » que vous retrouverez en principe demain dans vos boîtes aux lettres. Une séance questions / réponses est prévue le 28 mars 2023 à la salle communale de 16h00 à 19h00.

L'étape suivante sera la mise à l'enquête publique de notre PACom et de son règlement qui ne devrait pas tarder.

Il est donc fort probable que le Conseil Communal sera invité à traiter les oppositions lors de sa séance du 15 juin."

- M. C. Bosson informe sur

L'éclairage public

"Le dossier et l'étude du remplacement de l'éclairage public est encore en veilleuse pour l'instant, notamment par la priorisation des projets en cours et des disponibilités de part et d'autre entre la SEIC et votre serviteur."

Le remplacement de la conduite ESP Valire

"La pose du revêtement bitumé a été effectuée la semaine passée et pour répondre à M. P. Berger, les points limites n'ont pas été oublié. La reconnaissance des travaux est prévue la semaine prochaine et l'ultime étape restera la création des servitudes pour l'ESP, l'assainissement et le gaz."

L'eau de boisson et ESP

"Le 22 mars aura lieu, comme chaque année depuis 1993, la Journée mondiale de l'eau. Dans ce contexte, la Ville de Nyon vous propose un programme d'activités ludiques pour petits et grands avec des activités au Musée du Léman ainsi qu'un film en fin de journée suivi d'une table ronde. Vous trouverez toutes les informations sur www.nyon.ch."

L'APEC

"Le plan d'affectation pour la nouvelle STEP a récolté six oppositions dont une de plusieurs personnes. Une partie a été retirée et les "négociations" sont en cours pour les dernières. Pour mémoire, si ces dernières subsistent, elles devront passer devant le Conseil communal de Gland qui aura le pouvoir de les lever, donc affaire toujours à suivre ..."

- Mme S. Müller, absente, mais par le biais Mme C. Vanat-Gachet, informe sur :

Le journal communal

"La 1^{ère} édition du "Duilliéran" arrive à bout touchant et il sera distribué dans les boîtes-aux-lettres la semaine prochaine."

Le site internet

"Sous la rubrique "Vie pratique" et l'onglet "Région de Nyon", vous trouverez les horaires 2023 des bus nocturnes du vendredi et du samedi au départ de Nyon pour la ligne 820."

La sécurité

"Dans le courant du mois d'avril, la Municipalité rencontrera la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) afin d'aborder la question de la zone 30km/h à Duillier. A la suite de ce rendez-vous, votre Exécutif prendra contact avec la Commission de Sécurité du Conseil."

6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

Il n'y a pas de communications de la part des différents délégués.

7. Préavis N° 01/2023 "Convention SIAEP"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions de faire part de leur conclusion.

M. P.-A. Jossieron lit les conclusions du rapport de la commission ad'hoc qui propose d'adopter ce préavis.

M. R. Schenker fait part du rapport de la CoGesFin qui propose d'accepter le préavis 01-2023.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 01-2023 est adopté à l'unanimité

8. Nomination d'une commission ad hoc pour la renaturation de la Promenthouse

M. le Président passe la parole au Municipal responsable des eaux.

M. C. Bosson donne quelques précisions à ce sujet, notamment au sujet des différents secteurs concernés et qui demandent à être renaturés. Des problèmes ont été constatés au niveau du déplacement du cour d'eau impliquant les deux ponts existants. Un bassin de rétention sera également prévu en cas d'orages importants.

Sont nommés : MM. J.-D. Macherel, E. Favre et O. Dupuis

9. Nomination d'une commission ad hoc pour le préavis de Région de Nyon au sujet de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

M. le Président donne d'abord la parole à M. le Syndic qui précise qu'il s'agit d'un toilettage de ce règlement qui, selon les statuts, doit inclure les RB&B qui seront considérés comme des hôtels et qui augmenteront, un peu, les entrées à ce jour.

Sont nommées : Mmes B. Ronga, M. Stüssi et A. Wantellet

10. Divers et propositions individuelles

M. J.-D. Macherel aimerait remercier la Municipalité pour les informations fournies concernant les relevés de vitesses des radars pédagogiques car il est toujours intéressant d'avoir ce genre d'informations. Concernant les travaux qui vont suivre pour la zone 30km/h, ce qui pourrait être intéressant, c'est d'obtenir les chiffres détaillés en-dessous de 50 km/h, notamment sur le secteur Trois-Fontaines.

M. Ch. Challande voudrait que la question soit reformulée.

M. J.-D. Macherel aimerait avoir le détail du nombre de véhicules par "tranches" de vitesses en-dessous de 50 km/h.

M. Ch. Chambordon aimerait savoir si les personnes nommées précédemment au sein des commissions ne devraient pas être approuvées par le Conseil. Par ailleurs, il revient sur la thématique de la zone 30 et demande que la commission d'urbanisme soit également impliquée dans ces réflexions.

M. le Président remercie son 1^{er} Vice-Président pour la remarque concernant les commissions et revient un peu en arrière dans l'ordre du jour. Les membres présentés sont nommés par applaudissements.

Mme J. Tissot informe que le site pour le Giron des Jeunesses est opérationnel et que les inscriptions pour du bénévolat peuvent se faire.

Mme M. Stüssi annonce qu'il n'y aura pas de marché de printemps cette année au vu du manque de succès, mais la recherche de bénévoles pour les plantations et l'entretien est toujours d'actualité.

Mme J. Lehmann voudrait savoir si l'opération "Coup de balai" des 24 et 25 mars est une activité qui existe et qui est organisée dans la commune.

M. Ch. Challande précise que la commune n'a pas donné suite à cette opération ces dernières années dans la mesure où c'est en général assez propre. L'action "Sol à tous" a été soutenue par le passé avec de la remise de matériel. La démarche d'organisation n'a jamais été faite par la commune.

M. B. Lopez précise que dans les communes avoisinantes, ce sont les associations qui mettent en place ce genre d'actions.

M. A. Uldry voudrait savoir s'il y avait des nouvelles au sujet des feux directionnels sur la route de Genolier, notamment sur la durée, et des travaux qui devraient y être liés.

M. Ch. Challande rappelle les communications faites à ce sujet, mais sait que ces feux ont été installés pour des questions de sécurité, le pont enjambant l'autoroute présentant des "faiblesses". Ceci évite ainsi que deux poids lourds ne se croisent à cet endroit. Selon ses souvenirs, cet ouvrage devrait être en rénovation en 2025 ou 2026.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance et rappelle que la prochaine séance aura lieu le jeudi 15 juin 2023.

La séance est levée à 20h40

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer